

rendre compte. Ce qu'il insinue, c'est que la ratification du traité par le parlement canadien n'est qu'une simple comédie, c'est que, pour ce qui concerne le Canada, le gouvernement du Royaume-Uni est revêtu de pouvoirs constitutionnels qui lui permettent de nous imposer sa volonté sans avoir égard à notre Parlement. Je le répète, s'il est de cet avis, c'est qu'il pense encore comme on pensait il y a cent ans.

L'hon. sir SAM HUGHES: Je ne veux pas m'ingérer dans ce petit différend, mais n'est-il pas vrai que si le Parlement se refusait à ratifier le traité, ce n'est pas la Grande-Bretagne qui nous imposerait sa volonté, mais plutôt nous qui lui imposerions la nôtre à la mère patrie? N'est-il pas essentiel que nous approuvions le traité afin de donner plus de force à la Grande-Bretagne?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Oui, si nous entendons rester unis aux autres parties de l'empire et agir conjointement avec elles.

M. McKENZIE: Je veux qu'il soit bien compris que je ne discute pas la résolution. Il a été convenu qu'après que le premier ministre aurait donné ses explications on s'entendrait sur la date de la reprise de la discussion. Des exemplaires du traité ont été distribués ou sont sur le point de l'être, et l'on a suggéré qu'il conviendrait de nous laisser le loisir d'étudier et le traité et le discours du premier ministre. Le traité est un volumineux document qui sera long à digérer. Je considère que mon très honorable ami favoriserait l'emploi utile du temps et l'expédition des affaires en nous accordant assez de loisir pour étudier les conditions du traité ainsi que son propre discours.

M. BUREAU: Ajournons à huitaine.

M. McKENZIE: Si la Chambre devait continuer de siéger, les députés pourraient difficilement apporter de l'attention à l'étude du traité, et c'est pourquoi je conseille au premier ministre de faire en sorte que la Chambre reste assez longtemps ajournée pour que nous puissions examiner le traité ainsi que les observations qu'il a faites sur le sujet.

M. LAPOINTE (Kamouraska): J'appuierai la demande du leader de l'opposition. La ratification de ce traité est une affaire d'une grave importance et nous devons avoir l'occasion d'en prendre connaissance sous tous ses aspects. En vertu de l'article 10 du traité de la Société des nations, si nous ratifions le traité nous assumons l'obligation

[Le très hon. sir Robert Borden.]

de garantir l'intégrité territoriale de trente-deux nations. Il est essentiel que nous sachions exactement ce qu'implique cette obligation au sujet de chaque nation. Nous ne pouvons engager les vies et les deniers du Canada pour de nombreuses années à venir sans une connaissance parfaite de nos actes. Comme nous n'avons eu ce traité et ces documents en notre possession que depuis deux jours, il n'est que raisonnable de nous accorder le temps voulu pour en étudier le sujet.

M. MACLEAN (York-Sud): La question soulevée par mon honorable ami (M. Lapointe) est celle-là même qui fait le sujet d'un vif débat, aujourd'hui, aux Etats-Unis, je veux parler de notre engagement, pour toujours, en vertu de l'article 10, à certaines obligations.

En notre qualité de nation du continent américain nous promettons, pour toujours, de prendre part aux guerres européennes afin de maintenir l'intégrité de toutes les autres nations qui sont parties à la Société des nations. Je pense donc que la question doit être minutieusement considérée par la Chambre et que les citoyens du Canada ont le droit de savoir ce à quoi nous nous engageons en ce qui concerne pour ainsi dire toutes les guerres futures de l'univers.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je rappellerai aux honorables députés que le pacte de la Société des nations a été imprimé et distribué au Parlement, si je ne me trompe, à la dernière session. Les honorables membres devraient donc en avoir une connaissance raisonnable maintenant, s'ils doivent jamais être au courant de la teneur de ce pacte.

L'hon. sir SAM HUGHES: N'a-t-il pas été modifié?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Pas sensiblement.

L'hon. sir SAM HUGHES: Il a été modifié.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je ne crois pas qu'il ait subi des changements notables. Mon honorable ami (M. McKenzie) suggère-t-il que nous devrions lever la séance ou attaquer le débat sur l'adresse?

M. McKENZIE: Je propose de lever la séance afin de permettre aux membres de donner toute leur attention à l'étude du traité.

M. CANNON: Puis-je demander au premier ministre si le texte original du traité est en anglais ou en français?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Les deux textes sont authentiques.